

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des à caractère personnel.

N° W21-824660

183980

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11686

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHOUCHI BRAHIM

Date de naissance :

16/05/1970

Adresse :

Tél. : +22896002828

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. KHALIL KHALIL
Ophtalmologiste
Av. Hassan 1 Bouri Al Hikma N°1
AGADIR - Tel: 05 28 22 32 25

Date de consultation :

26/10/2023

Nom et prénom du malade :

KITOUCHI YATTYA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Rehbar

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Agadir

Le : 26/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Khoussi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/23	S		300	INP : 044189163 DR. TARIK KHALLOU Ophtalmo-olcaiste Hassan 1 Baj Al Hikma N°7 AssDIR - Tel: 05 28 22 32 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Opticien BID JAHEN Imm. Zaytouna Rue Hôtel de Ville AssDIR - Tel: 05 28 84 68 16 06 61 15 28 29	31.10.23					4,1400,50

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
<img				

Docteur Tarik Khalrouk

Spécialiste des Maladies et de la Chirurgie des yeux

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور طارق خلوق

اختصاصي في طب وجراحة العيون

عضو بالجمعية الفرنسية لطب و جراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (الجلالة)، المياه الزرقاء (ضغط العين)، مسالك الدموع

اللزير، العدسات اللاستق، طب الجلول، أمراض و تصور الشبكية

أمراض الشبكية الناتجة عن السكري

Chirurgie de la Cataracte, Glaucome, (Tension Oculaire), voies Lacrymales

Laser, Lentilles de Contact, Strabisme, Angiographie Maladies et Imagerie

de la Réine, Rétinopathie Diabétique

Agadir, le :
26 octobre 2023

Enf. KHOUCH Yahya

Monture + verres correcteurs
Organiques Antireflets

OD = - 0.50

OG = - 0.25 (- 0.50 à 130°)

Dr. TARIK KHALLOUK
Ophthalmologiste
Av. Hassan 1 Borj Al Hikma N°7
AGADIR - Tel: 05 28 22 32 32

Dr. TARIK KHALLOUK
Ophthalmologiste
Av. Hassan 1 Borj Al Hikma N°7
AGADIR - Tel: 05 28 22 32 32

Hassan BIDNABEN
Opticien Optométriste
9, Birm. Zaytoune Rue Hôtel de Ville
AGADIR - Tel: 05 28 84 68 16
06 61 15 28 29

TILILA OPTIC

(Reda optic)

Hassan BIDNABEN
OPTICIEN OPTOMETRISTE

Diplômé de l'Institut Supérieur
d'Optométrie et de Médecine d'Optique
KHORKOV

9, rue l'Hôtel de ville - Imm. Zitoune
Agadir - Maroc
Tél. : 0528 84 68 16 / Fax : 0528 84 54 08

PATENTE : 6903853

ICE : 001941943000016

R.C. : 11839

I.F. : 33977

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

تيليلا أوبتيك
(رضا أوبتيك)

حسن بيدنابن
اختصاصي في علم البصريات

خريج المعهد العالي
لعلم البصريات و الطب البصري
خر��وف

9. زنقة المجلس البلدي، عمارة الزيتون

أكادير - المغرب

الهاتف: 16 0528 84 68 16 / الفاكس: 0528 84 54 08

Hassan BIDNABEN
Opticien Optometriste
Imm. Zaytoune Rue Hôtel de Ville
AGADIR Tel: 05 28 84 68 16
Fax: 06 61 15 28 29

N° 0003386

Pour le

31.10.23

RHOUCH

YAHYA

Désignation	Prix
Monture	
ODL	OPTIC # 500,00
OGL	(130° - 0.50) - 0.25 # 500,00
	Sous-Total
Monture	
ODL	
OGL	
	Sous-Total
	Total
	Avance
	Reste

Hassan BIDNABEN
Opticien Optometriste
9, Imm. Zaytoune Rue Hôtel de Ville
AGADIR - Tel: 05 28 84 68 16
Fax: 06 61 15 28 29

Docteur Tarik Khalrouk

Spécialiste des Maladies et de la Chirurgie des yeux

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور طارق خلوة

اختصاصي في طب وجراحة العيون

عضو بالجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (الجلالة)، المياه الزرقاء (منفحة العين)، مسالك المموج

اللبيز، العدسات اللاصقة، طب العين، أمراض وتصور الشبكية

أمراض الشبكية الناتجة عن السكري

Chirurgie de la Cataracte, Glaucome, (Tension Oculaire), voies Lacrymales
Laser, Lentilles de Contact, Strabisme, Angiographie Maladies et Imagerie
de la Rétine, Rétinopathie Diabétique

Agadir, le :

26/10/2023

Enf. KHOUCH Yahya

NOTE D'HONORAIRE

Honoraires 300 dh pour Dr Khalrouk Tarik pour consultation

+ Fond d'oeil

Arreter la présente note d'honoraires à la somme de trois cent dirhams

Dr. TARIK KHALLOUK
Ophtalmologue
Av. Hassan 1 Borj Al Hikma N°7
AGADIR - Tél: 05 28 22 32 32